



succession famille recomposée

Par **erwmax**, le **10/01/2010** à **14:52**

Bonjour,

J'ai deux enfants issus d'une première union. Je suis enceinte du troisième enfant et vais me marier avec son père sous le régime de la communauté des biens.

Si je venais à décéder après le mariage, qu'en serait-il de la succession? Mon mari hériterait-il entièrement de tout notre capital? Mes deux premiers enfants toucheraient-ils la moitié du capital (puisque'ils ne sont héritiers que de moi)? Ou mes deux aînés et mon mari hériteraient-ils chacun d'1/3 du capital?

Merci d'avance pour vos réponses